



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question au Gouvernement n° 1857

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Grosdidier.

M. François Grosdidier. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

L'entreprise JVC, qui s'était installée, il y a huit ans, à Longwy, a décidé de partir vers d'autres terres. Dans le cadre de la reconversion du bassin siderurgique lorrain, cette entreprise avait bénéficié, lors de son implantation, d'une aide publique de trente millions de francs environ. Grâce à ces subventions, qui ont déterminé l'implantation de JVC à cet endroit, pendant huit ans l'entreprise a versé 250 à 300 salaires et elle a payé ses impôts dans ce bassin qui en avait grandement besoin.

Cette affaire a soulevé un faux problème : celui des aides à la localisation des activités. Celle-ci doivent certainement être revues dans leurs modalités pour plus de garanties mais pas dans leur principe car elles sont plus que jamais nécessaires pour faire de l'aménagement économique du territoire.

En revanche, cette affaire pose un vrai problème, qui touche non seulement aux investissements étrangers mais aussi aux activités nationales et traditionnelles comme l'illustre une autre entreprise lorraine, Bata, site de 1 300 emplois fabriquant de la chaussure en Moselle du Sud. Le vrai problème, c'est donc d'abord celui des délocalisations.

En France, des producteurs comme Bata et bien d'autres sont des exemples mondiaux de productivité et de créativité mais leur environnement ruine leurs efforts. Il entrave leur compétitivité et les tue. Les inégalités sociales, fiscales et douanières entravent mortellement la compétitivité face à une concurrence déloyale, qu'elle vienne de l'Union européenne ou - c'est plus fréquent - du reste du monde. Monsieur le ministre, que fait le Gouvernement français (« Rien ! sur les bancs du groupe socialiste ») pour faire cesser ce phénomène qui fait s'évader de France la production et qui appauvrit inéluctablement le pays ?

Enfin, dans nos bassins de reconversion, nous n'attendons pas tout des investisseurs extérieurs car ce développement exogène a des limites. Nous voulons aussi favoriser un développement endogène à partir de nos propres forces, de nos hommes et de nos femmes, à partir de nos entreprises, de nos compétences et de nos idées quand il y a des marchés en face. Pour cela, il faut raffûter ces bons outils que sont les sociétés de conversion. Elles sont les mieux placées pour déceler et réveiller les projets dormants dans les PMI-PME et, si besoin, pour les financer. Ou en est la réflexion du Gouvernement sur ce point ? (Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, vous avez la parole, à supposer qu'il y ait encore quelque chose à dire sur le sujet ! (Rires.)

M. Franck Boroira, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Je vais essayer, monsieur le président ! (Sourires.)

Monsieur le député, je vais essayer de répondre brièvement à vos deux questions. La première porte sur les délocalisations. C'est un vrai problème. L'objectif de la politique industrielle du Gouvernement, c'est le maintien du socle industriel de notre pays. Mais l'idée selon laquelle on ne commercera qu'avec des pays ayant le même niveau de vie, de salaires et de couverture sociale que le notre est une idée fautive. Il faut utiliser les outils qui sont les nôtres, c'est-à-dire l'innovation, l'investissement et la baisse des charges qui sont au cœur de la politique industrielle menée par le Gouvernement.

Il est vrai que se pose un problème de concurrence déloyale due soit à l'utilisation de main-d'œuvre exploitée, soit à des manipulations monétaires, soit à la mise en place de systèmes protectionnistes. Eh bien - je le dis clairement - chaque fois qu'elle est confrontée à une concurrence déloyale, l'Europe doit utiliser les moyens de défense commerciale qu'elle a et qu'elle n'utilise pas.

Votre seconde question porte sur les sociétés de conversion. Elles sont plus utiles que jamais. C'est, du reste, la raison pour laquelle le Gouvernement a mobilisé 785 millions de francs entre 1996 et 1999 pour la SODIE, avec un objectif de 15 000 créations d'emplois. Monsieur le député, vous avez fait un rapport pour essayer de cerner l'efficacité de ces sociétés. À la suite de cet excellent rapport, Jean Arthuis a pris la décision de saisir l'inspection générale des finances et j'ai moi-même saisi le conseil général des mines pour qu'une évaluation de leur efficacité soit réalisée et pour que soient analysées les modalités de financement et de saisine de ces entreprises. Au travers de votre rapport, vous avez été entendu et la conversion est toujours au cœur de la politique industrielle. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. François Grosdidier.

M. François Grosdidier. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

L'entreprise JVC, qui s'était installée, il y a huit ans, à Longwy, a décidé de partir vers d'autres terres. Dans le cadre de la reconversion du bassin siderurgique lorrain, cette entreprise avait bénéficié, lors de son implantation, d'une aide publique de trente millions de francs environ. Grâce à ces subventions, qui ont déterminé l'implantation de JVC à cet endroit, pendant huit ans l'entreprise a versé 250 à 300 salaires et elle a payé ses impôts dans ce bassin qui en avait grandement besoin.

Cette affaire a soulevé un faux problème: celui des aides à la localisation des activités. Celle-ci doivent certainement être revues dans leurs modalités pour plus de garanties mais pas dans leur principe car elles sont plus que jamais nécessaires pour faire de l'aménagement économique du territoire.

En revanche, cette affaire pose un vrai problème, qui touche non seulement aux investissements étrangers mais aussi aux activités nationales et traditionnelles comme l'illustre une autre entreprise lorraine, Bata, site de 1 300 emplois fabriquant de la chaussure en Moselle du Sud. Le vrai problème, c'est donc d'abord celui des délocalisations.

En France, des producteurs comme Bata et bien d'autres sont des exemples mondiaux de productivité et de créativité mais leur environnement ruine leurs efforts. Il entrave leur compétitivité et les tue. Les inégalités sociales, fiscales et douanières entravent mortellement la compétitivité face à une concurrence déloyale, qu'elle vienne de l'Union européenne ou - c'est plus fréquent - du reste du monde. Monsieur le ministre, que fait le Gouvernement français («Rien ! sur les bancs du groupe socialiste) pour faire cesser ce phénomène qui fait s'évader de France la production et qui appauvrit inéluctablement le pays ?

Enfin, dans nos bassins de reconversion, nous n'attendons pas tout des investisseurs extérieurs car ce développement exogène a des limites. Nous voulons aussi favoriser un développement endogène à partir de nos propres forces, de nos hommes et de nos femmes, à partir de nos entreprises, de nos compétences et de nos idées quand il y a des marchés en face. Pour cela, il faut raffûter ces bons outils que sont les sociétés de conversion. Elles sont les mieux placées pour deceler et réveiller les projets dormant dans les PMI-PME et, si besoin, pour les financer. Ou en est la réflexion du Gouvernement sur ce point ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications, vous avez la parole, à supposer qu'il y ait encore quelque chose à dire sur le sujet ! (Rires.)

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Je vais essayer, monsieur le président ! (Sourires.)

Monsieur le député, je vais essayer de répondre brièvement à vos deux questions. La première porte sur les délocalisations. C'est un vrai problème. L'objectif de la politique industrielle du Gouvernement, c'est le maintien du socle industriel de notre pays. Mais l'idée selon laquelle on ne commercera qu'avec des pays ayant le même niveau de vie, de salaires et de couverture sociale que le notre est une idée fautive. Il faut utiliser les outils qui

sont les notres, c'est-à-dire l'innovation, l'investissement et la baisse des charges qui sont au coeur de la politique industrielle menée par le Gouvernement.

Il est vrai que se pose un problème de concurrence déloyale due soit à l'utilisation de main-d'oeuvre exploitée, soit à des manipulations monétaires, soit à la mise en place de systèmes protectionnistes. Eh bien - je le dis clairement - chaque fois qu'elle est confrontée à une concurrence déloyale, l'Europe doit utiliser les moyens de défense commerciale qu'elle a et qu'elle n'utilise pas.

Votre seconde question porte sur les sociétés de conversion. Elles sont plus utiles que jamais. C'est, du reste, la raison pour laquelle le Gouvernement a mobilisé 785 millions de francs entre 1996 et 1999 pour la SODIE, avec un objectif de 15 000 créations d'emplois. Monsieur le député, vous avez fait un rapport pour essayer de cerner l'efficacité de ces sociétés. À la suite de cet excellent rapport, Jean Arthuis a pris la décision de saisir l'inspection générale des finances et j'ai moi-même saisi le conseil général des mines pour qu'une évaluation de leur efficacité soit réalisée et pour que soient analysées les modalités de financement et de saisine de ces entreprises. Au travers de votre rapport, vous avez été entendu et la conversion est toujours au coeur de la politique industrielle. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Grosdidier François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1857

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1996, page 5438

Réponse publiée le : 17 octobre 1996, page 5438

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 octobre 1996